

Conditions générales de vente

1/ Acceptation des présentes Conditions Générales de Vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente.

Toute condition générale contraire et en particulier toute condition opposée par le Client ne peut prévaloir sur les présentes Conditions Générales de Vente.

2/ Commande de formation : modalités

Toute commande de formation est prise en compte à réception par Agent Majeur de la convention de formation professionnelle (Article L.920-13 du code du travail) ainsi que des présentes Conditions Générales de Vente signées en double exemplaire par le client.

3/ Formations inter entreprises

Le règlement du prix de la formation est à effectuer comptant, sans escompte, à l'ordre d'Agent Majeur, dès réception de facture.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client de faire la demande de prise en charge partielle ou totale de la prestation par son OPCA. Si un exemplaire de cette prise en charge est reçu par Agent Majeur avant le début de la formation, la facturation est alors établie au prorata des prises en charge, le Client étant solidairement débiteur à son égard. Sinon, elle est intégralement établie à l'ordre du Client. En cas de non règlement par l'OPCA dans les délais convenus, quelle qu'en soit la cause, cette facture devient exigible auprès du Client sans délai.

Une attestation de présence est envoyée au Client après chaque formation.

4/ Convocation

Il appartient au client de s'assurer de la réception par les stagiaires d'une convocation pour les formations proposées.

5/ Prix et conditions de paiement

Nos tarifs sont établis en Euros hors taxe (HT), ils sont à majorer du montant de la TVA en vigueur.

6 / Annulation ou report de la formation

Pour des formations inter entreprises, toute annulation ou report intervenant moins de 60 jours calendaires avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 30% du montant de la formation, au titre d'indemnité forfaitaire.

Toute annulation ou report intervenant moins de 30 jours calendaires avant le début du stage donne lieu à la facturation au client de 60% du montant de la formation, au titre d'indemnité forfaitaire.

Pour toute annulation ou report intervenant moins de 10 jours calendaires avant le début du stage, l'intégralité du montant de la formation sera exigible au titre d'indemnité forfaitaire.

Agent Majeur se réserve le droit de modifier le contenu, la date et le lieu de toute prestation, de la reporter ou de l'annuler, et ce sans aucun dédommagement. Le client est alors prévenu au moins 7 jours calendaires avant le début du stage.

7/ Responsabilité

Agent Majeur limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Sa responsabilité vis-à-vis de tiers et/ou des propriétaires des locaux mis à sa disposition ne pourra être mise en cause pour des dégradations ou des dommages causés par des stagiaires.

8 / Propriété intellectuelle

L'utilisation de la formation et des supports de présentation est autorisée par le stagiaire exclusivement. Toute utilisation, reproduction partielle ou intégrale des supports remis au titre de la prestation, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. La responsabilité du client serait alors engagée.

9/ Cas de différend

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige éventuel. A défaut, le tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Je soussigné Mme/Mr
de vente et en acceptant les modalités.

déclare avoir pris connaissance des conditions générales

Fait, en double exemplaire, à le

Pour le client
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme de formation

